



Votre Mandat de prélèvement SEPA

Référence contrat : P3E0024012110

Créancier

Nom du créancier

TotalEnergies Electricité et Gaz France

Adresse

2 bis rue Louis Armand 75015 Paris

Référence Unique de Mandat

DEGP000105025

Type de prélèvement

☒ **Récurrent**

Débiteur

Vos coordonnées bancaires

IBAN : FR7613906001200018450863083

Vos coordonnées personnelles

Raison Sociale (si professionnel) : EARL LES EPARS

Adresse : 210 CHEMIN DU CROS LES EPARS 26210 ST SORLIN EN VALLOIRE

Email : sarl-les-epars@orange.fr

**Ce mandat a été signé****le lundi 11 mars 2024****Je n'ai rien à renvoyer à TotalEnergies Electricité et
Gaz France**

En cochant la case « j'accepte le prélèvement automatique sur mon compte bancaire. J'autorise ma banque à accepter les prélèvements automatiques de TotalEnergies » au moment de la conclusion de votre contrat, vous autorisez TotalEnergies Electricité et Gaz France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, dont les coordonnées sont rappelées ci-avant, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TotalEnergies Electricité et Gaz France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. En cas de modification de vos coordonnées bancaires, vous vous engagez à en informer TotalEnergies Electricité et Gaz France afin de mise à jour de votre mandant de prélèvement SEPA.